

Note explicative de synthèse

TARIFS 2016

Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la délibération D14.04_4 du 10 avril 2014, « *le Maire a délégation pour fixer, dans la limite de 5% d'augmentation annuelle par tarif, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; La création de nouveaux tarifs, la suppression de tarifs existants ou la modification de la grille tarifaire restera de la compétence du Conseil Municipal* ».

Considérant la nécessité de mettre à jour régulièrement les tarifs afin de les adapter d'une part aux évolutions des conditions économiques et, d'autre part, à l'évolution de la qualité et du coût du service rendu ;

Considérant qu'il y a lieu de créer ou de supprimer de nouveaux tarifs en fonction des activités développées par la commune ;

Une revalorisation ou une modification des grilles tarifaires ont été opérée sur les tarifs, dont vous trouverez le détail ci-annexé.

Ainsi, mes Chers Collègues, je vous propose de bien vouloir :

ADOPTER les tarifs des services tels qu'ils sont détaillés, ci-joint, à compter du 1^{er} janvier 2016.

LE RAPPORTEUR

CIMETIERE

CONCESSIONS

DUREE		2016	observation
15 ans	m ²	50,00 €	pour information
30 ans	m ²	150,00 €	pour vote
50 ans	m ²	400,00 €	pour vote

DEPOSITOIRE

DUREE		2016	observation
1 ^{er} mois		22,00 €	pour information
2 ^{ème} mois		44,00 €	pour vote
Du 3 ^{ème} au 6 ^{ème} mois		80,00 €	pour vote
Supérieure à 6 mois		120,00 €	pour vote

COLUMBARIUM

DUREE		2016	observation
15 ans		300,00 €	pour information
30 ans		650,00 €	pour vote
50 ans		1 350,00 €	pour vote

CAVURNES

DUREE		2016	observation
15 ans		75,00 €	pour vote
30 ans		220,00 €	pour vote
50 ans		500,00 €	pour vote

effet au 1er janvier 2016

TARIFS D'INSERTION PUBLICITAIRE pratiqués sur les supports de communication municipale

GUIDE DES ANIMATIONS

FORMAT D'INSERTION		2016	observation
		N° à l'année	
Couverture	2ème ou 3 ème de couverture	1 650,00 €	pour information
	1 page	1 400,00 €	pour information
Pages intérieures	1/2 page	850,00 €	pour vote
	1/4 de page	450,00 €	pour vote

Des remises commerciales peuvent être pratiquées sur les insertions (pour les renouvellements de contrat ou les nouveaux clients) à hauteur de 25 % maximum.

effet au 1er janvier 2016

TARIFS D'INSERTION PUBLICITAIRE
pratiqués sur les supports de communication municipale

MAGAZINE "ARCACHON 360° LE MAG"

FORMAT D'INSERTION		2016	observation
		HT	
couverture	1/2 page	1 650,00 €	pour information
	1/4 de page	900,00 €	pour vote
pages intérieures	1/2 page	1 200,00 €	pour information
	1/4 de page	800,00 €	pour vote
	colonne	600,00 €	pour vote
	1/8 de page	500,00 €	pour vote

Des remises commerciales peuvent être pratiquées sur les insertions
 (pour les renouvellements de contrat, les nouveaux clients ou les ventes groupées sur plusieurs numéros)
 à hauteur de 25 % maximum.

effet au 1er janvier 2016

ECOLE DE MUSIQUE
DROITS ANNUELS D'INSCRIPTION (année scolaire 2016-2017)

LIBELLE			2016-2017	observation
Résident	Elève	éveil musical	50,00 €	pour vote
		Premier inscrit	105,00 €	pour vote
		2ème enfant	87,00 €	pour information
		3ème enfant	75,00 €	pour information
	Etudiant	Tarif unique	130,00 €	pour information
	Adulte		223,00 €	pour vote
Non résident	Elève	éveil musical	95,00 €	pour vote
			222,00 €	pour vote
	Etudiant	Tarif unique	250,00 €	pour vote
	Adulte		319,00 €	pour vote
Participation uniquement aux ateliers de pratique amateur et ensembles (forfait non réductible)			60,00 €	pour vote
Inscrits école de musique Participation aux ateliers de pratique amateur et ensembles			gratuit	pour information
Droit forfaitaire supplémentaire pour la pratique d'un deuxième instrument (forfait non réductible)			60,00 €	pour vote
Forfait d'utilisation d'une salle avec piano de l'école de musique (particulier non élève de l'école) (forfait 1 heure)			12,00 €	pour vote

Dispositions particulières :

*Gratuité à partir du 4ème enfant - résidents arcachonnais

Gratuité pour les bénéficiaires des minima sociaux (RSA, CMU, API, ASS...)

50 % de réduction pour les élèves ou adultes arcachonnais participant à l'association des amis de l'orchestre d'harmonie d'Arcachon

le droit d'inscription est annuel, quelle que soit l'assiduité

Pour un élève s'inscrivant en cours d'année, l'inscription est due, comme suit :

- un droit d'inscription entier pour un élève inscrit entre le 1er septembre et le 31 décembre
- 70% des droits annuels pour un élève inscrit entre le 1er janvier et le 31 mars
- 50% des droits annuels pour un élève inscrit entre le 1er avril et le 30 juin

Tarifs "résidents" applicables pour les agents municipaux ainsi que leurs enfants mineurs ou rattachés au foyer fiscal

effet du 1er septembre 2016 au 31 août 2017

SURTAXE SUR LES EAUX MINERALES

	2016	observation
Surtaxe sur les eaux minérales par hectolitre	0,53 €	pour information

effet au 1er janvier 2016

TAXE DE SEJOUR

	2016	observation
Hôtels 4 étoiles	1,30 €	pour vote
Hôtels 3 étoiles	1,10 €	pour vote
Hôtels 2 étoiles	0,95 €	pour vote
Hôtels 1 étoile	0,80 €	pour vote
Hôtels NC	0,75 €	pour vote
Résidences Tourisme 4 étoiles	1,30 €	pour vote
Résidences Tourisme 3 étoiles	1,10 €	pour vote
CCAS, Résidence, Village de vacances	0,95 €	pour vote
Meublés, hôtels NC catégorie luxe	1,50 €	pour vote
Meublés, hôtels NC catégorie confortable	1,30 €	pour vote
Meublés classés 5 étoiles	1,50 €	pour vote
Meublés classés 4 étoiles	1,30 €	pour vote
Meublés classés 3 étoiles	1,10 €	pour vote
Meublés classés 2 étoiles	0,95 €	pour vote
Meublés classés 1 étoile	0,80 €	pour vote
Chambres d'Hôtes	0,80 €	pour vote
Camping 4 étoiles, Camping et hébergement de plein air	0,60 €	pour information
Congès et séminaires	tarifs en vigueur dans l'établissement	

* En vertu de l'article 2333-49 du Code Général des Collectivités Territoriales, les tarifs de la taxe de séjour doivent être affichés chez les logeurs, propriétaires ou intermédiaires chargés de percevoir la taxe de séjour.

* La taxe de séjour doit obligatoirement figurer sur la facture remise au client.

* Le logeur a l'obligation de percevoir la taxe de séjour. Le non respect de cette obligation constitue désormais une contravention de seconde classe (article R. 2333-58 du CGCT).

* La taxe est perçue avant le départ des assujettis

* **Art. L. 2333-38.** – En cas de défaut de déclaration, d'absence ou de retard de paiement de la taxe collectée, le maire adresse aux logeurs, aux hôteliers, aux propriétaires et aux intermédiaires mentionnés à l'article L. 2333-33 ainsi qu'aux professionnels mentionnés au II de l'article L. 2333-34 une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Faute de régularisation dans le délai de trente jours suivant la notification de cette mise en demeure, un avis de taxation d'office motivé est communiqué au déclarant défaillant trente jours au moins avant la mise en recouvrement de l'imposition. Tout retard dans le versement du produit de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt égal à 0,75 % par mois de retard.

Exonérations : « Art. L. 2333-31. – Sont exemptés de la taxe de séjour :

- 1° Les personnes mineures ;
- 2° Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- 3° Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;
- 4° Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1 euro.

* les tarifs intègrent la taxe additionnelle départementale

effet au 01 janvier 2016

LOCATION SALLES et TERRAINS DE SPORTS

Libellé	2016	observation
Terrains de sports		
1 heure	30,00 €	pour information
Forfait éclairage terrains pour 1 heure	26,00 €	pour information
Salles de sport		
1 heure avec éclairage	45,00 €	pour vote
forfait 4 heures avec éclairage	120,00 €	pour vote
forfait 8 h avec éclairage	200,00 €	pour vote
forfait jour à partir du 4ème jour	100,00 €	pour vote
mur escalade Matéo Petit		
1 heure	5,10 €	pour information

effet au 1er janvier 2016

TARIFICATION ANNUELLE DES ACTIVITES DE LA MAISON DES JEUNES

Tarifs A - B : du 1er septembre 2016 au 31 août 2017

Tarifs C - D - E : du 1er janvier au 31 décembre 2016

Nota Bene : Toute personne bénéficiaire des minima sociaux (RSA, CMU, API, ASS, ou/et difficultés particulières) est exemptée du paiement des cotisations des activités (tarifs A et B) de la Maison Municipale des Jeunes

TARIF A / Ateliers de loisirs et de découverte artistique		2016-2017
ACTIVITES	2016/2017	observation
* 6 à 17 ans	148,00 €	pour information
*enfant avec ARS	111,00 €	pour information
*étudiant/demandeur emploi	168,00 €	pour information
*adultes	228,00 €	pour information
PASS MULTI SPORTS		
* 2 à 15 ans	22,50 €	pour information

TARIF B / Ateliers de Musiques Actuelles		2016-2017
ACTIVITES	2016/2017	observation
* 6 à 17 ans	228,00 €	pour information
*enfant avec ARS	178,00 €	pour information
*étudiant/demandeur emploi	246,00 €	pour information
*adultes	257,00 €	pour information

TARIF C		2016
SORTIES CULTURELLES ET SPORTIVES	2016	observation
		25%
	35%	pour information
	40%	pour information
	50%	pour information
	55%	pour information
	70%	pour information
	80%	pour information
	85%	pour information
	90%	pour information
ACTIVITES ADOS	17,80 €	pour information
	21,40 €	pour information
	24,40 €	pour information
	27,50 €	pour information
	30,60 €	pour information
	36,70 €	pour information
	42,90 €	pour information
	44,90 €	pour information
47,00 €	pour information	
LOCAL REPETITION (2 heures)	6,00 €	pour vote
STUDIO 10-18h (/jour / personne)	12,00 €	pour vote
STUDIO (2 jours / personne)	20,00 €	pour vote
ENTREES CONCERT MMJ	3,50 €	pour vote
ATELIER INFORMATIQUE	7,10 €	pour information

TARIF D - SPORT VACANCES		2016
PARTICIPATION AU COUT DE LA NUITEE		
QUOTIENT FAMILIAL	2016	observation
< 299	58,00 €	pour information
Entre 300 et 499	64,40 €	pour information
entre 500 et 599	67,40 €	pour information
Entre 600 et 699	74,40 €	pour information
entre 700 et 899	76,60 €	pour information
Entre 900 et 1199	90,70 €	pour information
entre 1200 et 1799	116,40 €	pour information
entre 1800 et 2099	120,90 €	pour information
>2100	122,90 €	pour information
* pour les non-résident à Arcachon	125,50 €	pour information

TARIF E - CAFETERIA	2016	observation
BOISSONS FROIDES : sodas, jus de fruits etc...	1,10 €	pour information
BOISSONS CHAUDES : café, thé, infusions	1,00 €	pour information
VIENNOISERIES	0,90 €	pour information
CONFISERIES et BARRES CHOCOLATES	0,05€ à 1,10€	pour vote
ASSIETTES ET COUVERTS JETABLES	0,10 €	pour information

<u>DEGRESSIVITE /ATELIER/NOMBRE ENFANT MJ</u>	2016-2017
1 Activité ou 1 enfant	0%
2 Activités et/ou 2 enfants	-15%
3 Activités et/ou 3 enfants	-25%
4 Activités et/ou 4 enfants	-35%
5 et + Activités et/ou 5 enfants et +	-50%

LE DROIT D'INSCRIPTION EST ANNUEL QUELLE QUE SOIT L'ASSIDUITE

- . Un droit d'inscription entier pour un élève inscrit entre le 1er septembre et le 31 décembre
- . 70% des droits annuels pour un élève inscrit entre le 1er janvier et le 31 mars
- . 50% des droits annuels pour un élève inscrit entre le 1er avril et le 30 juin

effet au 1er janvier 2016 (tarifs A et B)

effet du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 (tarifs C-D et E)

**LOCATION AUDITORIUM
DES RESERVOIRS**

Libellé	2016	observation
AUDITORIUM DES RESERVOIRS		
1/2 JOURNEE	47,00 €	pour vote

effet au 1er janvier 2016

MOBILIER URBAIN

	2016	observation
Potelet blanc	180,00 €	pour information
Potelet mémoire de forme blanc	250,00 €	pour information
Barrière type Arcachon	520,00 €	pour information
Ilot sur chaussée (enrobé vert)	supprimé	pour vote
Ilot sur chaussée (béton blanc)	supprimé	pour vote
<u>pour mâts de signalisation + miroir</u>		
Massif	supprimé	pour vote
Pose (à l'unité)	supprimé	pour vote
dépose (à l'unité)	supprimé	pour vote
Rajout d'un élément sur mobilier existant	supprimé	pour vote
<u>installation de panneaux de signalisation*</u>		
Mâts de signalisation	supprimé	pour vote
Panneau divers	supprimé	pour vote
Panneau latte pour hôtel et indication	supprimé	pour vote

* réservé aux Pharmacies, EHPAD, Hotels

effet au 1er janvier 2016
+ 15 % de frais de gestion.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

ACTIVITES PLAGES FRONT DE MER
et ATTRACTIONS ENFANTINES

	Base	2016	observation
ATTRACTIONS ENFANTINES			
Manège (à l'unité) tarif haute saison	forfait mensuel	725,00 €	pour information
Manège (à l'unité) tarif basse saison	forfait mensuel	242,00 €	pour information
Manège Carroussel 1900	année	6 530,00 €	pour information
Attraction enfantine Parc Mauresque	année	507,00 €	pour information
ACTIVITES PLAGES hors DSP			
moins de 100 m ²	<i>forfait</i>	1 635,00 €	pour information
entre 101 et 200 m ²	<i>forfait</i>	2 450,00 €	pour information
entre 201 et 300 m ²	<i>forfait</i>	3 115,00 €	pour information
entre 301 et 500 m ²	<i>forfait</i>	4 030,00 €	pour information
entre 501 et 700 m ²	<i>forfait</i>	4 645,00 €	pour information
entre 701 et 900 m ²	<i>forfait</i>	6 020,00 €	pour information
par m ² supplémentaire	<i>forfait</i>	31,70 €	pour information
Manifestation sur la plage	demie journée	282,00 €	pour information
ACTIVITES COMMERCIALES			
Front de mer sans emplacement fixe	haute saison	945,00 €	pour information
Front de mer avec emplacement fixe	haute saison	1 520,00 €	pour information
Emplacement fixe	à l'année	2 800,00 €	pour information
Pereire sans emplacement fixe	haute saison	725,00 €	pour information
Pereire avec emplacement fixe	haute saison	1 092,00 €	pour information
Photographies	haute saison	120,00 €	pour information
Télescopes touristiques	forfait annuel/l'unité	170,00 €	pour vote
Activité de vente à emporter de boissons chaudes et jus de fruits frais (à l'exception des boissons alcoolisées et produits alimentaires sous toutes formes) par triporteurs sans emplacement fixe	à l'année	725,00 €	pour information
Cabanes aux Arbousiers	à l'année	410,00 €	pour information
Manifestations privées sur le domaine public	forfait/jour	102,00 €	pour information

* Haute saison : période allant du 01/04 au 30/09

* Basse saison : période allant de 01/10 au 30/03

Tout mois commencé est dû.

effet au 1er janvier 2016

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DROITS DE PLACE

LIBELLE		2016	observation
Distributeur automatique de billets	forfait/an	1 122,00 €	pour information
Taxis	forfait/an	66,30 €	pour information
Convoyeurs de Fonds	place/an	2 400,00 €	pour vote
Véhicules légers - triporteur- motocyclette (TUKTUK)	forfait/véhicule/an	95,00 €	pour vote
Occupation du domaine public temporaire et superficielle arrondi au m ² supérieur *	m ² /jour	0,64 €	pour information
Occupation du domaine public temporaire et superficielle en zone centre ville arrondi au m ² supérieur* (1)	m ² /jour	0,94 €	pour information
ODP temporaire et superficielle : majoration pour occupation sans autorisation préalable*		25%	pour information
Occupation du domaine public pour déménagement des particuliers		gratuit	pour information
Braderie/Salon des Vins	forfait/événement	950,00 €	pour vote
Exposition vente (arrondi au m ² supérieur)	m ² /jour	5,30 €	pour information
Redevance accostage aux jetées	forfait/ place et /an	13,20 €	pour information
Redevance guichets aux jetées	forfait/ place et /an	1 700,00 €	pour information
Badge ou carte permettant l'ouverture des bornes d'accès à certaines rues	unité	32,00 €	pour information

(1) Zone centre = zone de stationnement payant en haute saison

Les espaces occupés par Arcachon Expansion pour notamment, l'organisation des Tchanquetas, de la Promenade des arts et toutes autres manifestations, ainsi que des animations de rue sont mis à disposition gratuitement.

Les espaces occupés par les comités des fêtes et les associations de quartier pour l'organisation de foires ou autres manifestations sont mis à disposition gratuitement.

* Le montant minimum de facturation est fixé à 5,00 €.

effet au 1er janvier 2016

REGIES MUNICIPALES

PHOTOCOPIES DIVERSES et ABONNEMENT

Libellé	2016	observation
Comptes commune	35,00 €	pour vote
PLU	895,00 €	pour information
Tirage plan (<i>le ml</i>)	5,20 €	pour information
Recueil des actes administratifs	5,50 €	pour vote
Liste électorale (photocopie)	0,18 €	pour vote
Liste électorale (CD)	2,75 €	pour vote
Photocopies actes administratifs papier	0,18 €	pour information
Photocopies actes administratifs CDROM	2,75 €	pour vote
Photocopies diverses (services maisons de quartier et maison des associations)	0,30 €	pour vote
Magazine ARCACHON 360 ° LE MAG Abonnement d'un an	27,00 €	pour information

Pour le recto-verso des photocopies A4 et des photocopies A3, le prix de la photocopie sera majoré de 100 %

effet au 1er janvier 2016

STATIONNEMENT

LIBELLE		2016	observation
STATIONNEMENT DE SURFACE			
ZONE A :			
<i>"secteur payant défini par arrêté"</i>			
Du 01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12			
Payant tous les jours sauf le mercredi de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h	1ère heure gratuite (sécable par 1/4h)	gratuite	pour information
	15 mn minimum	0,30 €	pour information
	1 heure	1,20 €	pour information
	2 heures	2,40 €	pour information
Du 1er avril au 30 septembre hors juillet / août			
Payant tous les jours 7 jours/7 de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h	15 mn minimum	0,40 €	pour information
	1 heure	1,60 €	pour information
	2 heures	3,20 €	pour information
Du 1er juillet au 31 août			
Payant tous les jours 7 jours/7 de 9h à 19h	15 mn minimum	0,40 €	pour information
	1 heure	1,60 €	pour information
	2 heures	3,20 €	pour information
ZONE B :			
<ul style="list-style-type: none"> - boulevard du Général Leclerc (de la gare à la Place Verdun) - cours Héricart de Thury (de av Nelly Deganne à av Général de Gaulle) - avenue Nelly Deganne - Boulevard du Général de Gaulle - Rue Gustave Hameau - Cours Desbly (de av de Lattre de Tassigny à rue François Legallais) - parking Louis GARROS 			
Du 01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12			
Du 1er avril au 30 septembre hors juillet / août			
Payant tous les jours 7 jours/7 de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h	15 mn minimum	0,40 €	pour information
	1 heure	1,60 €	pour information
	2 heures	3,20 €	pour information
Du 1er juillet au 31 août			
Payant tous les jours 7 jours/7 de 9h à 19h	15 mn minimum	0,40 €	pour information
	1 heure	1,60 €	pour information
	2 heures	3,20 €	pour information
ZONE C :			
<ul style="list-style-type: none"> - bd de la plage de la rue Célérier à la rue Jolyet - rue de la Gatinerie - rue Hovy 			
Du 01/01 au 31/05 et du 01/10 au 31/12			
Du 01/06 au 30/09			
Payant tous les jours 7 jours/7 de 9h à 19h	15 mn minimum	0,40 €	pour vote
	1 heure	1,60 €	pour vote
	2 heures	3,20 €	pour vote
ZONE D :			
- Parking des arbousiers			
Du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12			
Du 01/07 au 31/08			
Payant tous les jours 7 jours/7 de 9h à 19h	15 mn minimum	0,40 €	pour vote
	1 heure	1,60 €	pour vote
	2 heures	3,20 €	pour vote
	5 heures	6,00 €	pour vote
	10 heures	12,00 €	pour vote
ZONE E :			
Place de VERDUN			
Du 01/01 au 30/06 et du 01/09 au 31/12			
Du 01/07 au 31/08			
Payant tous les jours 7 jours/7 de 9h à 19h	15 mn minimum	0,40 €	pour vote
	1 heure	1,60 €	pour vote
	2 heures	3,20 €	pour vote
ZONE F :			
<ul style="list-style-type: none"> - petit port (aérien et semi-enterré), - rue des Marins, - port de pêche (esplanade Halle de l'Aiguillon), - rue Célérier 			
Du 01/01 au 31/05 et du 01/10 au 31/12			
Du 01/06 au 30/09			
Payant tous les jours 7 jours/7 de 9h à 19h	15 mn minimum	0,40 €	pour vote
	1 heure	1,60 €	pour vote
	2 heures	3,20 €	pour vote
	5 heures	6,00 €	pour vote
	10 heures	12,00 €	pour vote
Usagers du Port de plaisance (macaron)		gratuit	pour vote
Véhicules électriques		gratuit	pour information
Places dédiées au stationnement des GIG et GIC		gratuit	pour information

ABONNEMENTS			
ABONNEMENTS "ARCACHONNAIS"			
Abonnement semestriel du 1er octobre au 31 mars et du 1er avril au 30 septembre	semestre*	90,00 €	pour information
Abonnement annuel du 1er octobre au 30 septembre	année*	180,00 €	pour information
*Payable au mois (15 €/mois), au trimestre (45 €/trimestre)			
ABONNEMENT PROFESSIONNELS***			
Abonnement annuel du 1er janvier au 31 décembre pour 1 véhicule	année	300,00 €	pour information
Abonnement annuel du 1er janvier au 31 décembre pour 2 véhicules	année	400,00 €	pour information
Abonnement annuel du 1er janvier au 31 décembre pour 3 véhicules	année	500,00 €	pour information
Abonnement annuel du 1er janvier au 31 décembre par véhicule à partir du 4ème véhicule	année	300,00 €	pour information
*** Conformément au règlement adopté par DGM du 13/12/2012			

STATIONNEMENT ESPLANADE GEORGES POMPIDOU			
Saison basse du 01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12			
Payant tous les jours sauf le mercredi, le samedi et le dimanche de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h	1ère heure gratuite (séable par 1/4h)	gratuite	pour information
	par heure	1,20 €	pour information
Moyenne Saison du 1er avril au 30 septembre hors juillet / août			
Payant tous les jours 7 jours/7 de 9h à 12h30 et de 14h30 à 19h	par heure (pour les 2 premières heures)	1,60 €	pour information
	par heure à partir de la 3ème heure	2,40 €	pour information
Saison Haute du 1er juillet au 31 août			
Payant tous les jours 7 jours/7 de 9h à 19h	par heure (pour les 2 premières heures)	1,60 €	pour information
	par heure à partir de la 3ème heure	2,40 €	pour information
Véhicules électriques	gratuit		pour information
Tickets perdus			
Saison basse du 01/01 au 31/03 et du 01/10 au 31/12	forfait à compter de 9 h du matin	11,00 €	pour information
Saison haute du 01/04 au 30/09	forfait à compter de 9 h du matin	23,00 €	pour information
COMMERCANTS DU MARCHÉ			
ABONNEMENT de 5 h 30 à 14 h 30	jour	5,00 €	pour information
	semestre	180,00 €	pour information
	année	360,00 €	pour information

Afin de faciliter la commercialisation du Palais des Congrès, les participants devront s'acquitter du règlement maximal et justifier de leur présence à l'aide d'un carton "Stationnement Congrès" pour le reste de la journée

* Avenue Nelly Deganne

* Place Peyneau

Avenue du Général De Gaulle

* boulevard de la Plage (de l'avenue du Général De Gaulle à Rue Grenier)

effet au 1er janvier 2016

TIR AU VOL - TARIFS 2016 HAUTE SAISON - 1/2 journée

du 1er JUIN au 30 SEPTEMBRE

	2016	<i>observation</i>
VENDREDI et DIMANCHE		
ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	1 150,00 €	pour information
ARCACHON EXPANSION	650,00 €	pour vote
NON ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	1 450,00 €	pour information
LUNDI à JEUDI		
ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	960,00 €	pour information
ASSOCIATIONS / ARCACHON EXPANSION	550,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	1 380,00 €	pour information
NON ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	1 200,00 €	pour vote
ASSOCIATIONS	630,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	1 480,00 €	pour vote
Jets d'eau	115,00 €	pour information
Caution	900,00 €	pour information

Gratuité mariage employés municipaux et enfants, retraités, élus

Gratuité de la première utilisation pour les associations arcachonnaises

effet au 1er janvier 2016

TIR AU VOL - TARIFS 2016 HAUTE SAISON - journée

du 1er JUIN au 30 SEPTEMBRE

JOURNEE	2016	<i>observation</i>
SAMEDI		
ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	2 300,00 €	pour vote
ASSOCIATIONS	1 500,00 €	pour vote
ARCACHON EXPANSION	1 300,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	3 100,00 €	pour vote
NON ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	3 300,00 €	pour information
ASSOCIATIONS	1 950,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	3 350,00 €	pour information
 VENDREDI et DIMANCHE		
ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	2 200,00 €	pour information
ASSOCIATIONS	1 350,00 €	pour vote
ARCACHON EXPANSION	1 200,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	2 950,00 €	pour vote
NON ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	2 900,00 €	pour vote
ASSOCIATIONS	1 700,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	3 250,00 €	pour information
LUNDI à JEUDI		
ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	1 900,00 €	pour information
ASSOCIATIONS / ARCACHON EXPANSION	1 100,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	2 700,00 €	pour vote
NON ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	2 400,00 €	pour vote
ASSOCIATIONS	1 260,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	2 960,00 €	pour vote
Jets d'eau	115,00 €	pour information
Caution	900,00 €	pour information

Gratuité mariage employés municipaux et enfants, retraités, élus
 Gratuité de la première utilisation pour les associations arcachonnaises
 effet au 1er janvier 2016

TIR AU VOL - TARIFS 2016

BASSE SAISON - 1/2 journée

du 1er JANVIER au 31 MAI et du 1er OCTOBRE au 31 DECEMBRE

1/2 JOURNEE	2016	<i>observation</i>
VENDREDI et DIMANCHE		
ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	720,00 €	pour information
ASSOCIATIONS / ARCACHON EXPANSION	480,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	1 080,00 €	pour vote
NON ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	830,00 €	pour vote
ASSOCIATIONS	540,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	1 120,00 €	pour vote
LUNDI à JEUDI		
ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	660,00 €	pour information
ASSOCIATIONS / ARCACHON EXPANSION	430,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	1 000,00 €	pour vote
NON ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	750,00 €	pour vote
ASSOCIATIONS	500,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	1 070,00 €	pour vote
Jets d'eau	115,00 €	pour information
Caution	900,00 €	pour information

Gratuité mariage employés municipaux et enfants, retraités, élus
Gratuité de la première utilisation pour les associations arcachonnaises
 effet au 1er janvier 2016

TIR AU VOL - TARIFS 2016

BASSE SAISON - journée

du 1er JANVIER au 31 MAI et du 1er OCTOBRE au 31 DECEMBRE

JOURNEE	2016	<i>observation</i>
SAMEDI		
ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	1 850,00 €	pour information
ASSOCIATIONS / ARCACHON EXPANSION	1 280,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	2 730,00 €	pour vote
NON ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	2 300,00 €	pour vote
ASSOCIATIONS	1 470,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	2 870,00 €	pour vote
VENREDI et DIMANCHE		
ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	1 750,00 €	pour information
ASSOCIATIONS / ARCACHON EXPANSION	1 150,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	2 620,00 €	pour vote
NON ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	2 060,00 €	pour vote
ASSOCIATIONS	1 370,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	2 740,00 €	pour vote
LUNDI à JEUDI		
ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	1 600,00 €	pour information
ASSOCIATIONS / ARCACHON EXPANSION	1 020,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	2 450,00 €	pour vote
NON ARCACHONNAIS		
PARTICULIERS	1 920,00 €	pour vote
ASSOCIATIONS	1 210,00 €	pour vote
SOCIETES COMMERCIALES	2 600,00 €	pour vote
Jets d'eau	115,00 €	pour information
Caution	900,00 €	pour information

Gratuité mariage employés municipaux et enfants, retraités, élus
 Gratuité de la première utilisation pour les associations arcachonnaises

effet au 1er janvier 2016